ABG FINANCES

Société à responsabilité limitée au capital de 220 000 euros
Siège social : 37, avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET
490 812 989 RCS ANGERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 SEPTEMBRE 2026

AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2026

RESOLUTION PROPOSEE ET VOTEE

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à 73 081,18 euros de la manière suivante :

Origine :
Bénéfice de l'exercice ..... 73 081,18 euros

Affectation :
A titre de dividendes aux associés ..... 22 000,00 euros
Le solde en totalité au compte « **autres réserves** » ..... 51 081,18 euros
Total ..... 73 081,18 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 1 euro.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 22 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense

doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
31/03/2025	AGOA 22 09 2025 : 22 000 € AGO 16 12 2025 : 275 000 €	22 000 € 275 000 €	néant
31/03/2024	AGOA 30 09 2022 : 22 000 €	22 000 €	néant
31/03/2023	AGOA 25 09 2023 : 22 000 €	22 000 €	néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
La Gérance

SARL ABG FINANCES

37 avenue de la Tessoualle

49300 CHOLET

Exercice clos le : 31 mars 2026

APE : 4322A SIRET : 49081298900021



CABINET GERARD CHESNEAU
34 RUE DU CARTERON
49300 CHOLET

Tél :0241651068
E-mail :cabinet@chesneauetass.com

BILAN ACTIF

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Valeur au 31/03/2026			% de l'actif	Valeur au 31/03/2025	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,19		0,24
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	3 682	1 219	2 463		3 199	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				15,89		15,56
Participations	209 821		209 821		209 821	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**213 503**	**1 219**	**212 283**	**16,08**	**213 020**	**15,79**
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				11,87		15,63
Clients	258		258			
Clients Factures à établir	96 000		96 000		96 000	
Autres créances	60 440		60 440		114 842	
Charges constatées d'avance	7 424		7 424		11 482	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement				56,61		48,01
Actions propres						
Autres titres	747 520		747 520		647 520	
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	196 437		196 437	14,88	265 836	19,71
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	**1 108 079**		**1 108 079**	**83,92**	**1 135 680**	**84,21**
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**1 321 581**	**1 219**	**1 320 362**	**100**	**1 348 700**	**100**
(2) Dont à moins d'un an	*164 122*					

BILAN PASSIF

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

		Valeur au 31/03/2026	% du passif	Valeur au 31/03/2025	% du passif
Capital (dont versé : 220 000)		220 000	16,66	220 000	16,31
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves			34,26		45,20
Réserve légale		22 000		22 000	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		430 418		587 669	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		73 081	5,53	139 749	10,36
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées		5 572	0,42	5 572	0,41
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(I)**	**751 070**	**56,88**	**974 989**	**72,29**
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(II)**				
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières diverses					
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés				600	0,04
Fournisseurs, factures non parvenues		13 940	1,06	12 893	0,96
Dettes fiscales et sociales		209 371	15,86	160 459	11,90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		345 981	26,20	199 759	14,81
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES (1)	**(III)**	**569 292**	**43,12**	**373 711**	**27,71**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV)**	**1 320 362**	**100**	**1 348 700**	**100**
(1) Dont à moins d'un an		*569 292*			

COMPTE DE RÉSULTAT

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

		Valeur au 31/03/2026	Valeur au 31/03/2025	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue		600 215	600 000	215	0,04
Montant net du chiffre d'affaires		**600 215**	**600 000**	**215**	**0,04**
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Autres produits		26	193	-167	-86,49
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**	**600 241**	**600 193**	**49**	**0,01**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres appro.					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		35 549	30 017	5 532	18,43
Impôts, taxes et versements assimilés		35 423	27 246	8 178	30,01
Salaires		348 351	336 467	11 884	3,53
Cotisations sociales		213 078	176 250	36 828	20,90
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		736	483	254	52,54
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Autres charges		13	7	6	75,55
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**633 151**	**570 471**	**62 681**	**10,99**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**-32 910**	**29 722**	**-62 632**	**-210,73**
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation (2)		104 566	104 146	421	0,40
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés (2)		11 134	12 538	-1 405	-11,20
Reprises sur dépréciations et provisions			1 428	-1 428	-100,00
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**115 700**	**118 112**	**-2 412**	**-2,04**
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					

COMPTE DE RÉSULTAT

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

		Valeur au 31/03/2026	Valeur au 31/03/2025	Variation en valeur	Variation en %
Intérêts et charges assimilées		9 709	8 086	1 623	20,08
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(VI)**	**9 709**	**8 086**	**1 623**	**20,08**
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(V-VI)**	**105 992**	**110 027**	**-4 035**	**-3,67**
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+III-IV+V-VI)**	**73 081**	**139 749**	**-66 668**	**-47,71**
Produits exceptionnels	(VII)				
Charges exceptionnelles	(VIII)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(VII-VIII)**				
Participation des salariés aux résultats	(IX)				
Impôts sur les bénéfices	(X)				
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V+VII)**	**715 941**	**718 305**	**-2 364**	**-0,33**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VIII+IX+X)**	**642 860**	**578 556**	**64 304**	**11,11**
BÉNÉFICE OU PERTE		**73 081**	**139 749**	**-66 668**	**-47,71**
(2) Dont produits concernant les entités liées		*104 566*	*104 146*		

ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/03/2026 est de 1 320 362,22 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 73 081,18 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Ces comptes annuels ont été établis le 26/06/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à réeval.	Augmentation acquisition
Immobilisations corporelles			
Matériel de bureau, informatique & mobilier	3 682		
TOTAL	**3 682**		
Immobilisations financières			
Autres participations	209 821		
TOTAL	**209 821**		
TOTAL GENERAL	**213 503**		

	Diminution par virt poste	Diminution par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau, informatique & mobilier			3 682	
TOTAL			**3 682**	
Immobilisations financières				
Autres participations			209 821	
TOTAL			**209 821**	
TOTAL GENERAL			**213 503**	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau, informatique			483	736		1 219
TOTAL			**483**	**736**		**1 219**
TOTAL GENERAL			**483**	**736**		**1 219**

FILIALES ET PARTICIPATIONS

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres detenus (4) Brute	 Nette	Montant net des prets et avances consentis par la societe (4) (5)	Montant des engagements donnes par la societe (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Resultat (benefice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (4)
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
A. TOTAL DES FILIALES			209 572,00	209 572,00	59 499,00				102 204,00

ETAT DES CRÉANCES

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	96 258	96 258	
Taxe sur la valeur ajoutée	941	941	
Groupe et associés (2)	59 499	59 499	
Charges constatées d'avance	7 424	7 424	
TOTAL	**164 122**	**164 122**	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
TOTAL	

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	96 000
Disponibilités	6 720
TOTAL	**102 720**

CAPITAL SOCIAL

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	22 000,00	220 000

ETAT DES PROVISIONS

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires	5 572			5 572
TOTAL	**5 572**			**5 572**
TOTAL GÉNÉRAL	**5 572**			**5 572**

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 940	13 940		
Personnel et comptes rattachés	82 587	82 587		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	101 128	101 128		
Taxe sur la valeur ajoutée	24 659	24 659		
Autres impôts et taxes assimilées	996	996		
Groupes et associés (2)	343 985	343 985		
Autres dettes	1 996	1 996		
TOTAL	**569 292**	**569 292**		
(2) Montant divers emprunts, dettes / associés	303 582			

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 940
Dettes fiscales et sociales	174 348
Autres dettes	7 346
TOTAL	**195 634**

In Extenso
AUDIT

ABG FINANCES

Société à Responsabilité Limitée
37, avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2026

IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST
Agence : ANGERS OUEST
Siège social : 8 rue Eugène Brémond – CS 40007 - 49308 CHOLET cedex
SAS au capital de 713 880 euros
451 538 771 RCS ANGERS
Membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes Ouest Atlantique
Membre du Conseil Régional de l'ordre des experts comptables Ouest Atlantique

In Extenso
AUDIT

ABG FINANCES
Société à Responsabilité Limitée
37 avenue de la Tessoualle
49300 CHOLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2026

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABG FINANCES relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels au paragraphe « Introduction » de la section « Règles et méthodes comptables ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

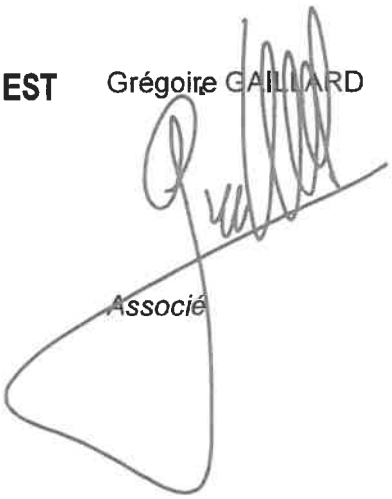
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

In Extenso
AUDIT

BEAUCOUZE, le 2 septembre 2026
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST Grégoire GAILLARD



Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

Ce document comporte 19 pages.

BILAN ACTIF

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

		Valeur au 31/03/2026				Valeur au 31/03/2025	
		brute	amort. & dépréc.	nette	% de l'actif		% de l'actif
Capital souscrit non appelé	(I)						
Frais d'établissement							
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement							
Concessions, brevets, licences, ...							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immob. incorp. en cours, av. acptes							
Immobilisations corporelles					0,19		0,24
Terrains							
Constructions							
Inst. techniques, matériel et outillages ...							
Autres immobilisations corporelles		3 682	1 219	2 463		3 199	
Immob. corp. en cours, av. acptes							
Immobilisations financières					15,89		15,56
Participations		209 821		209 821		209 821	
Créances rattachées à des particip.							
Titres immobilisés de l'act. de portef.							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	**(II)**	**213 503**	**1 219**	**212 283**	**16,08**	**213 020**	**15,79**
Stocks et en-cours							
Mat. premières, autres approv.							
En-cours de production							
Produits finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés /cdes							
Créances (2)					11,87		15,63
Clients		258		258			
Clients Factures à établir		96 000		96 000		96 000	
Autres créances		60 440		60 440		114 842	
Charges constatées d'avance		7 424		7 424		11 482	
Capital souscrit appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement					56,61		48,01
Actions propres							
Autres titres		747 520		747 520		647 520	
Instr. financiers à terme, jetons dét.							
Disponibilités		196 437		196 437	14,88	265 836	19,71
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	**(III)**	**1 108 079**		**1 108 079**	**83,92**	**1 135 680**	**84,21**
Frais d'émission des emprunts	(IV)						
Primes de remboursement emprunts	(V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif	(VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		**1 321 581**	**1 219**	**1 320 362**	**100**	**1 348 700**	**100**
(2) Dont à moins d'un an		*164 122*					

BILAN PASSIF

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

		Valeur au 31/03/2026	% du passif	Valeur au 31/03/2025	% du passif
Capital (dont versé : 220 000)		220 000	16,66	220 000	16,31
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves			34,26		45,20
Réserve légale		22 000		22 000	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		430 418		587 669	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		73 081	5,53	139 749	10,36
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées		5 572	0,42	5 572	0,41
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(I)**	**751 070**	**56,88**	**974 989**	**72,29**
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(II)**				
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières diverses					
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés				600	0,04
Fournisseurs, factures non parvenues		13 940	1,06	12 893	0,96
Dettes fiscales et sociales		209 371	15,86	160 459	11,90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		345 981	26,20	199 759	14,81
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES (1)	**(III)**	**569 292**	**43,12**	**373 711**	**27,71**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV)**	**1 320 362**	**100**	**1 348 700**	**100**
(1) Dont à moins d'un an		*569 292*			

COMPTE DE RÉSULTAT

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

		Valeur au 31/03/2026	Valeur au 31/03/2025	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue		600 215	600 000	215	0,04
Montant net du chiffre d'affaires		**600 215**	**600 000**	**215**	**0,04**
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Autres produits		26	193	-167	-86,49
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**	**600 241**	**600 193**	**49**	**0,01**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres appro.					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		35 549	30 017	5 532	18,43
Impôts, taxes et versements assimilés		35 423	27 246	8 178	30,01
Salaires		348 351	336 467	11 884	3,53
Cotisations sociales		213 078	176 250	36 828	20,90
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		736	483	254	52,54
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Autres charges		13	7	6	75,55
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**633 151**	**570 471**	**62 681**	**10,99**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**-32 910**	**29 722**	**-62 632**	**-210,73**
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation (2)		104 566	104 146	421	0,40
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés (2)		11 134	12 538	-1 405	-11,20
Reprises sur dépréciations et provisions			1 428	-1 428	-100,00
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**115 700**	**118 112**	**-2 412**	**-2,04**
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					

COMPTE DE RÉSULTAT

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

		Valeur au 31/03/2026	Valeur au 31/03/2025	Variation en valeur	Variation en %
Intérêts et charges assimilées		9 709	8 086	1 623	20,08
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(VI)**	**9 709**	**8 086**	**1 623**	**20,08**
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(V-VI)**	**105 992**	**110 027**	**-4 035**	**-3,67**
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+III-IV+V-VI)**	**73 081**	**139 749**	**-66 668**	**-47,71**
Produits exceptionnels	(VII)				
Charges exceptionnelles	(VIII)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(VII-VIII)**				
Participation des salariés aux résultats	(IX)				
Impôts sur les bénéfices	(X)				
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V+VII)**	**715 941**	**718 305**	**-2 364**	**-0,33**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VIII+IX+X)**	**642 860**	**578 556**	**64 304**	**11,11**
BÉNÉFICE OU PERTE		**73 081**	**139 749**	**-66 668**	**-47,71**
(2) Dont produits concernant les entités liées		*104 566*	*104 146*		

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/03/2026 est de 1 320 362,22 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 73 081,18 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Ces comptes annuels ont été établis le 26/06/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/03/2026 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et introduit le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice ouvert à compter du 01/01/2025.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation (reprise sur subventions d'exploitation, etc...) et des charges d'exploitation (indemnités salariales, etc...). Aucune incidence financière et de présentation n'est constatée sur les comptes de la Société pour l'exercice clos au 31/03/2026.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Informations concernant les provisions règlementées figurant au bilan

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent des amortissements dérogatoires.

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

Informations concernant la contrepartie des provisions règlementées inscrite au compte de résultat

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans :

Les charges et produits exceptionnels pour les provisions pour amortissements dérogatoires.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à réeval.	Augmentation acquisition
Immobilisations corporelles			
Matériel de bureau, informatique & mobilier	3 682		
TOTAL	**3 682**		
Immobilisations financières			
Autres participations	209 821		
TOTAL	**209 821**		
TOTAL GENERAL	**213 503**		

	Diminution par virt poste	Diminution par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau, informatique & mobilier			3 682	
TOTAL			**3 682**	
Immobilisations financières				
Autres participations			209 821	
TOTAL			**209 821**	
TOTAL GENERAL			**213 503**	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau, informatique			483	736		1 219
TOTAL			**483**	**736**		**1 219**
TOTAL GENERAL			**483**	**736**		**1 219**

FILIALES ET PARTICIPATIONS

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres detenus (4)		Montant net des prets et avances consentis (4) (5) par la societe	Montant des engagements donnes par la societe (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Resultat (benefice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
ABG CLIMATIQUE - 37 avenue de la Tessoualle 49300 CHOLET - 401184189	2 166 521,00	51,00	209 572,00	209 572,00	59 499,00		10 111 388,00	371 344,00	102 204,00
A. TOTAL DES FILIALES			**209 572,00**	**209 572,00**	**59 499,00**				**102 204,00**

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES CRÉANCES

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	96 258	96 258	
Taxe sur la valeur ajoutée	941	941	
Groupe et associés (2)	59 499	59 499	
Charges constatées d'avance	7 424	7 424	
TOTAL	**164 122**	**164 122**	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
TOTAL	

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	96 000
Disponibilités	6 720
TOTAL	**102 720**

CAPITAL SOCIAL

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	22 000,00	220 000

ETAT DES PROVISIONS

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires	5 572			5 572
TOTAL	**5 572**			**5 572**
TOTAL GÉNÉRAL	**5 572**			**5 572**

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 940	13 940		
Personnel et comptes rattachés	82 587	82 587		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	101 128	101 128		
Taxe sur la valeur ajoutée	24 659	24 659		
Autres impôts et taxes assimilées	996	996		
Groupes et associés (2)	343 985	343 985		
Autres dettes	1 996	1 996		
TOTAL	**569 292**	**569 292**		
(2) Montant divers emprunts, dettes / associés	303 582			

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

SARL ABG FINANCES

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 940
Dettes fiscales et sociales	174 348
Autres dettes	7 346
TOTAL	**195 634**